

RÉSILIENCE DES POPULATIONS ET DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien (RECOS)

/LA COMMISSION DE L'Océan Indien/

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États Membres : l'Union des Comores, France (La Réunion), Madagascar, Maurice et Seychelles.

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture;

Le projet "Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien" (RECOS),

co-financé par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement (FFEM), participe à l'action diversifiée de la COI en faveur d'un environnement durable et résilient.

Services rendus par les éco- systèmes côtiers

- Des services de régulation dont réduction de l'érosion, diminution de l'impact de la houle et capacité de séquestration du carbone ;
- Des services de protection littorale offerts par les récifs coralliens ;
- Des services d'approvisionnement, notamment d'eau et de nourriture ;
- Des services de support, comme la formation des sols ;
- Des services culturels, à travers les lieux de loisirs ou d'inspiration artistique.

/ CONTEXTE RÉGIONAL /

Les écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien de la COI sont remarquables mais aussi très vulnérables. Zones majeures pour la plupart des pays où se concentrent les populations, ils subissent en effet des perturbations d'ordre physique en raison d'événements climatiques extrêmes dont l'intensité et la probabilité d'occurrence s'accroissent avec les effets du changement climatique et des perturbations d'ordre anthropique.

Restaurer et préserver ! Ce sont les maîtres-mots du projet. Les populations côtières dépendent fortement de la bonne santé des écosystèmes. Aussi, restaurer et préserver les milieux côtiers c'est participer à la résilience des populations. Les gains ne sont pas qu'écologiques : ils sont aussi économiques, alimentaires, sanitaires, sociaux et culturels.

/ GÉNÉRALITÉS /

PAYS BÉNÉFICIAIRES



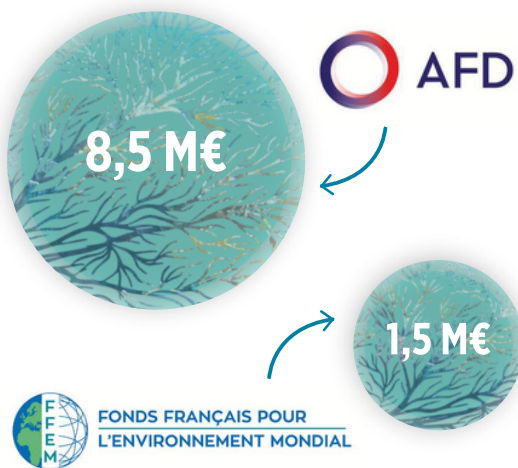
L'Union des Comores, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles bénéficieront directement du projet.



En collaboration étroite avec la France-Réunion

Les activités entraîneront également des collaborations spontanées avec les pays membres de la Convention de Nairobi et pays insulaires d'autres régions du globe.

PARTENAIRES FINANCIERS



DURÉE DU PROJET



/ OBJECTIFS /

L'**objectif global** du projet est de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers.

Les **objectifs spécifiques** pour le réaliser sont :

- Renforcer la gouvernance régionale et nationale des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien ;
- Mettre en oeuvre des chantiers innovants, variés et réalisables de restauration et d'exploitation durable d'écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur des groupes de travail scientifique.

/ COMPOSANTES /

COMPOSANTE 1

Renforcement du suivi et de la gestion des écosystèmes côtiers par la mise en oeuvre et partage d'approches GIZC dans la région océan Indien occidental (OIO)

Mise en oeuvre des projets pilotes

Appel à projets en lien avec des actions locales de restauration et de gestion des écosystèmes côtiers

Programme d'échanges d'expériences sur la gestion des écosystèmes côtiers

Soutien à la gouvernance "Gestion intégrée des zones côtières" (GIZC) aux niveaux régional et national

COMPOSANTE 2

Renforcement de la coopération scientifique régionale sur la restauration des écosystèmes côtiers, production de connaissance et suivi scientifique des projets de terrain

Mise en place et opérationnalisation du comité de suivi scientifique du projet

Renforcement de la coopération régionale scientifique et technique sur :

- ▶ la gestion des aires marines protégées (AMP)
- ▶ la gestion des écosystèmes
- ▶ l'observation du littoral et la GIZC
- ▶ l'éducation environnementale en zones côtières

Contribution au renforcement de capacités des experts thématiques de la région COI

COMPOSANTE 3

Gestion des dimensions transversales

Communication et visibilité

Sensibilisation sur l'importance des écosystèmes côtiers

Capitalisation des savoirs

Suivi & Évaluation

COMPOSANTE 4

Gestion de projet et appui à la COI

Assistance technique, équipe de gestion et frais de fonctionnement

Audits financiers

Financement du fonctionnement de la COI et des PFN

Divers et imprévus

Contactez-nous :

recos@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org